



Monsieur Nicolas SEKKAKI

Président IBM France

17 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Noisy-le-Grand, le 13 mars 2020

Objet : Principe de précaution concernant le coronarivirus-covid19

Monsieur le Président d'IBM France SAS,

Par communications internes des 30 janvier, 28 février et du 5 mars derniers, vous informez le personnel des directives et mesures de précautions à prendre afin d'éviter toute propagation de l'épidémie du coronavirus.

L'une des principales prérogatives de la CGT est la protection de la santé du personnel, en privilégiant la prévention primaire.

L'exposition aux risques des salariés qui ne relèvent pas des activités sanitaires médicales ou de première nécessité est inadmissible.

Nous tenons à vous rappeler que la santé du personnel est de votre ressort et, à ce titre, la CGT a lancé une alerte de danger grave et imminent au CSE grand sud, celle-ci étant contesté par M. Laurens. D'autre part, au titre de l'article R4121-2 du Code du travail, nous avons demandé, dès le 30 janvier 2020, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques qui à notre connaissance n'a toujours pas été effectuée à ce jour.

Aujourd'hui, les cas en France s'étendent de plus en plus, et l'imminence de contamination n'est plus contestable. Nous demandons le droit de travailler à domicile pour tous les salariés d'IBM et ses filiales (y compris ceux qui étaient amenés à se déplacer en avion ou en train), et de protéger par des moyens de transport individuels et un suivi médical renforcé ceux qui seraient encore obligés de se déplacer.

Il faut par ailleurs renforcer l'hygiène des locaux et notamment :

- Fournitures de flacons hydroalcooliques à tout le personnel ;
- Remplacer les essuie-mains en tissu par des essuie-mains à usage unique en papier ;
- Augmenter la fréquence de nettoyage des téléphones, des poignées de portes, de bureaux, etc ;
- Augmenter la fréquence de remplissage des distributeurs de savon liquides des sanitaires ;
- Envisager la prise de température à l'entrée sur site avec des thermomètres à laser par exemple et interdire l'accès aux salariés présentant de la fièvre.

Par ailleurs la CGT vous demande l'extension immédiate de l'assurance professionnelle et de la prévoyance dans le cadre du travail à domicile, ainsi que l'ouverture au plus tôt de négociations sur le travail à domicile et sur un avenant à l'accord Droit Syndical autorisant le tract électronique.

Comme vous, M. Le Président, nous nous soucions de la santé du personnel et nous espérons que vous tiendrez compte de nos recommandations et suggestions.

En cette attente, veuillez recevoir, M. le Président d'IBM France, nos sincères salutations syndicales.

Marc GRIMAUULT
Délégué Syndical Central CGT IBM France



Copie : Mmes et MM. les DSC IBM France